

Québec, le 16 mars 2005

Envoi par courriel et par courrier

M. Luc Turcotte,
Directeur Ingénierie
Dépôt Rive-Nord inc.
61, rue Montcalm
Berthierville, Québec J0K 1A0

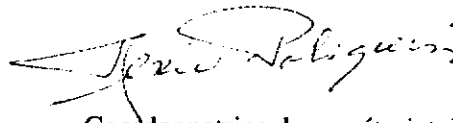
Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-
 Thomas
 Questions complémentaires du 16 mars 2005 (n^{os} 1 à 6)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet précité, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexée à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux. Dans le cas où certaines réponses nécessiteraient un temps de réponse différent, veuillez nous aviser dès que possible.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission

P-J.

Questions du 16 mars 2005

1. Étant donné que Dépôt Rive-Nord dispose de superficies importantes qui ne sont pas utilisées actuellement pour des fins de gestion des matières résiduelles sur sa propriété, autant du côté de la municipalité de Saint-Thomas que de celle de Sainte-Geneviève-de-Berthier, et nonobstant les contraintes actuelles d'utilisation du territoire liées aux schémas d'aménagement des MRC de Joliette et de D'Autray, le zonage municipal et une autorisation éventuelle de la CPTAQ, quels sont les endroits (description, localisation et superficie) de la propriété de Dépôt Rive-Nord, autres que le lieu prévu pour la cellule C4 projetée, où il serait possible d'aménager des cellules d'enfouissement techniques selon les critères du Projet de règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles?
2. Dans le contexte de son Parc de technologies environnementales, est-ce que Dépôt Rive-Nord compte augmenter ses services de gestion des matières résiduelles autres que l'enfouissement? Dépôt Rive-Nord entend-il promouvoir auprès de sa clientèle de tels services de manière à encourager les 3R-V plutôt que l'enfouissement et comment a-t-il prévu le faire?
3. Dépôt Rive-Nord procède actuellement au captage, au traitement et à la commercialisation du biogaz capté à partir des cinq cellules existantes. La commission aimerait connaître la capacité maximale (Mm^3/an) de traitement de biogaz de l'usine de valorisation des biogaz et le débit annuel de biogaz capté (Mm^3/an) nécessaire pour rentabiliser son exploitation ?
4. Depuis le début de l'exploitation de l'usine de valorisation du biogaz en octobre 2003, quelles ont été la fréquence et la durée de fonctionnement des soupapes de sécurité (surpression) pour l'évacuation du biogaz à l'atmosphère, les quantités de biogaz évacué lors de leur fonctionnement et les solutions de rechange à leur rejet à l'atmosphère ? Est-ce que de telles émissions fortuites de biogaz peuvent générer des épisodes d'odeurs perceptibles à l'extérieur des limites de la propriété de Dépôt Rive-Nord ? Quelles sont les conditions qui provoqueraient le fonctionnement des soupapes de sécurité et quelle en serait la fréquence annuelle?
5. Pourriez-vous indiquer à la commission les quantités (en m^3 par sablière désaffectée) de sols excavés de la cellule C4 projetée qui seraient nécessaires pour combler, au niveau du terrain naturel, les deux sablières désaffectées (parcs à dépôt projetés) au nord et au nord-est de la cellule C4 projetée?
6. Pourriez-vous expliquer à la commission les principales contraintes opérationnelles qui feraient en sorte que le transfert des matières résiduelles de la cellule C3 existante vers la cellule C4 projetée ne pourrait pas être limité uniquement à la période hivernale (de novembre à avril inclusivement) sur une base de 24 heures par jour, d'autant plus que les quantités de matières résiduelles admises au LES de Saint-Thomas semblent diminuer durant les mois d'hiver (document déposé DA13)?